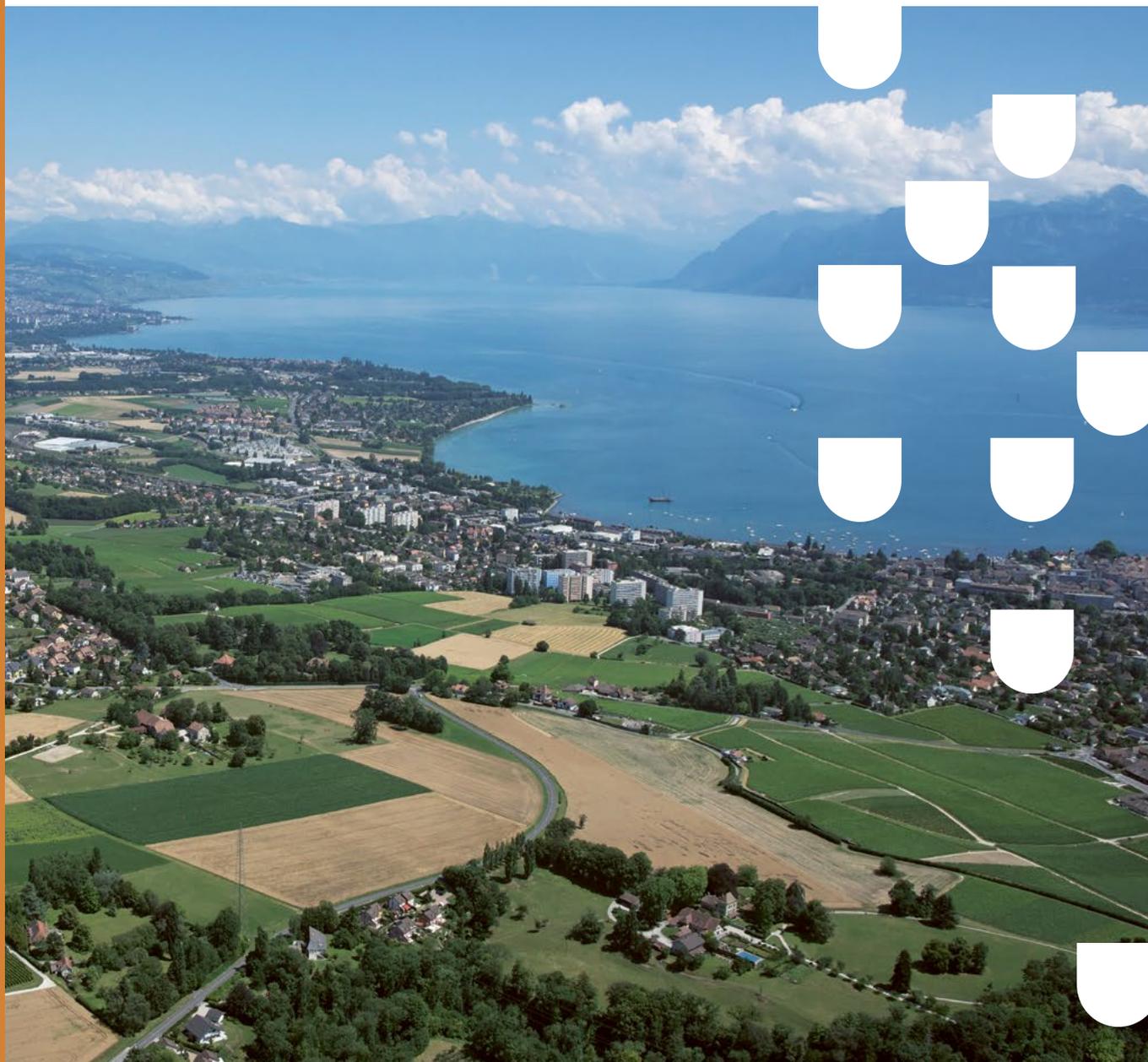


Rapport d'activités 2021





2021, année de transition vers notre région de demain

L'année 2021 fut une année charnière. Elle a ouvert une période cruciale pour l'avenir de nos communes au sein de l'agglomération et pour une société qui fait face à des défis majeurs.

Depuis mon élection à la présidence de l'association Région Morges en août 2021, c'est avec un grand plaisir que j'ai appris à connaître et côtoyer une équipe technique brillante et motivée à avancer dans des projets plus passionnants les uns que les autres. Je retire également de cette année écoulée la satisfaction de voir des élues et élus municipaux investis et engagés dans cette nouvelle dynamique.

2021 fut tout d'abord l'année de la mise en place de la nouvelle organisation de Région Morges. Dans un contexte où la planification fait place à la mise en œuvre de nombreux projets, où le cadre légal de l'aménagement du territoire subit de nombreux changements, l'association se veut plus proche de ses communes membres, acteurs principaux de l'aménagement régional. Elle a donc été repensée afin de permettre une collaboration renforcée entre les Municipaux et Syndics en charge des thématiques phares de Région Morges: urbanisme, mobilité et environnement.

2021 fut donc l'année parfaite pour parer Région Morges de nouvelles couleurs. La charte graphique a été entièrement revue, proposant un nouveau logo composé de 10 blasons communaux, symbole d'une collaboration renforcée entre l'association et ses communes membres.

2021 fut également l'année d'un renouvellement important des autorités politiques communales. C'est un comité entièrement renouvelé qui a repris les rênes d'une association solide, que les dirigeants passés ont eu à cœur d'améliorer tout le long de leur mandat.

Une nouvelle organisation, un nouveau comité, de nouvelles couleurs pour affronter les nombreux défis passionnants qui sont au cœur de l'aménagement du territoire: le changement climatique, le PALM 2025, le report modal vers les transports publics, la préservation de la biodiversité, la gestion de nos zones d'activités et les nombreux autres projets portés par Région Morges que je vous invite à découvrir au fil de ce rapport.

Région Morges, ses entités politiques ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs se réjouissent d'accompagner vos communes dans l'aboutissement de ces projets dans l'intérêt de notre région.

Bonne lecture!



Jerome De Benedictis

Président de Région Morges
et Syndic d'Echandens

L'association

Depuis 2019, Région Morges a lancé une vaste réflexion sur son fonctionnement et ses missions. Si l'enjeu des premières années de Région Morges était de planifier, avec les 10 communes, un projet territorial cohérent, d'autres enjeux, comme la mise en œuvre de ces stratégies et la modification majeure du cadre légal (LAT, LATC, etc.) sont devenus de plus en plus cruciaux. L'association a donc adapté ses missions, son organisation et ses statuts en conséquence, proposant une structure mieux ancrée dans les Municipalités et donc un portage politique plus fort.



 Région
Morges

Redéfinition des missions de l'association

Phase 2 – Stratégie



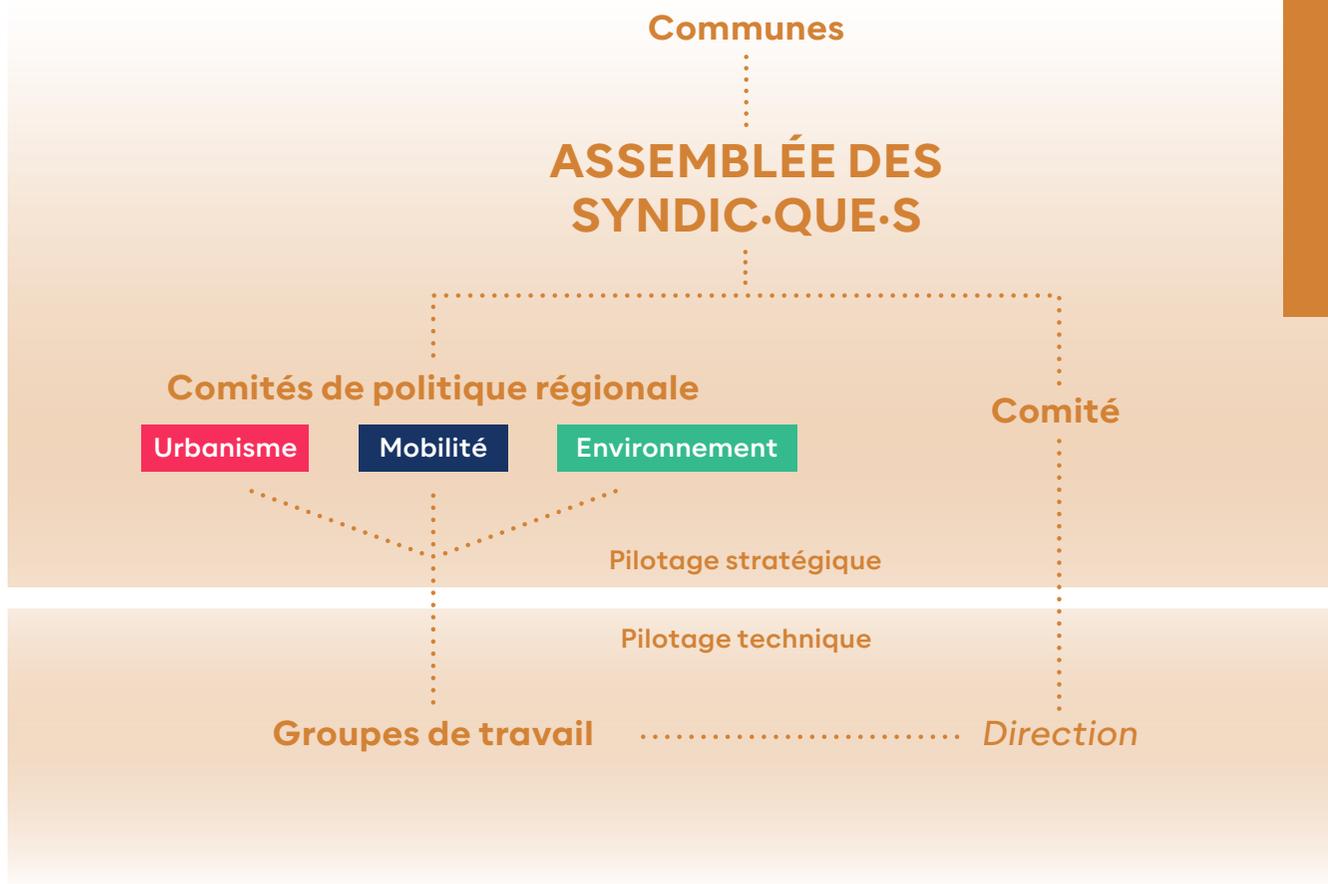
Observatoire du territoire

Gestion des données



 = État d'avancement au 31.12.2021
 = Progression (● 2020 / ● 2021)

Organigramme de Région Morges



La création de 3 comités de politique thématique (urbanisme, mobilité, environnement) composés des Municipaux en charge et des partenaires techniques de Région Morges (communes, Canton, ARCAM, MBC) permet de renforcer les liens directs avec les porteurs de projet et donne lieu à des échanges fructueux. Le tout est chapeauté par le Comité qui supervise la direction technique et l'assemblée des Syndics, en charge de la conduite de la politique régionale. L'ensemble de cette nouvelle organisation a été validé par les communes et mis en place en 2021.

Urbanisation

Avec la mise en place de la nouvelle structure et notamment le comité de politique thématique urbanisme, 2021 a été l'occasion de définir avec les techniciens communaux et les municipaux en charge de l'aménagement du territoire les enjeux régionaux et les études et actions à mener en 2022.

Quatre thématiques ressortent comme prioritaires:

- le logement
- la densification vers l'intérieur
- la qualité des espaces ouverts
- les zones d'activités



Le logement

Malgré un taux de vacance en hausse, la pénurie de logements reste une problématique majeure de la région. L'application de la LATC et du plan directeur cantonal rendant impossible l'extension de la zone à bâtir, la pression foncière se reporte sur des zones déjà bâties et la construction de logements risque de s'en trouver ralentie. Proposer une offre en logement suffisante et variée reste donc un enjeu majeur pour les communes de la région.

Densification vers l'intérieur

Le report de la pression foncière sur les zones déjà bâties risque, si ce n'est pas anticipé en amont, de poser plusieurs problèmes à l'échelle des quartiers et des communes: le trafic, le stationnement, la qualité des espaces publics et du paysage bâti. D'après le bilan des réserves, environ 7'000 habitants pourraient être accueillis dans ces zones, et ce, sans révision du règlement et augmentation des droits à bâtir. Cependant, peu d'outils légaux sont à disposition des communes pour gérer cette densification en douceur.

Qualité des espaces ouverts

Afin de proposer un développement régional de qualité, il est nécessaire de valoriser l'aménagement des espaces ouverts (espaces publics, espaces verts, espaces collectifs) et d'assurer leur connectivité à l'échelle régionale. L'identification des espaces ouverts majeurs, la connexion mobilité douce entre ces espaces, la lisibilité du territoire, l'harmonie des aménagements et leur adaptabilité au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur) sont des éléments majeurs à cette réflexion.

Les zones d'activités

L'aménagement des zones d'activités est un enjeu de taille dans la région morgienne. La pénurie de zones à bâtir combinée à une forte croissance en emplois nécessite de repenser les zones d'activités avec une meilleure utilisation du sol (mutualisation des parkings, des zones de stockage, etc.), des espaces ouverts qualitatifs, une meilleure accessibilité tout en améliorant la fonctionnalité du site pour les entreprises.



Guide ZIZA-Demain

Région Morges a publié son guide ZIZA-Demain sur la densification des zones industrielles.

Ce guide est le résultat d'une démarche multi-partenariale retenue comme projet modèle de la Confédération. Ce guide est téléchargeable en cliquant sur le lien ci-dessous et peut être commandé en version papier auprès de l'association, en adressant un courriel à info@regionmorges.ch.



Mobilité

Le pôle «infrastructures & mobilité» de Région Morges assiste les communes et le Canton dans le développement de leurs projets d'infrastructures de mobilité. Il assume également le rôle de planificateur stratégique régional sur des thématiques variées, allant du suivi statistique de la mobilité, jusqu'à la mise en œuvre de projets tels que la priorité des bus aux carrefours.

En la matière, l'année 2021 a été marquée par le développement d'une stratégie de mise en conformité de nos arrêts de transports publics urbains, à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).





Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, la LHand prévoit un délai de 20 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, pour réaménager nos arrêts de transports publics, tous propriétés des communes. À seulement deux ans de l'échéance, force est de constater que bien peu d'actions ont été réalisées.

Région Morges a ainsi pris la responsabilité d'établir un état des lieux. Un bureau a été mandaté pour mesurer les hauteurs et profondeurs de 140 quais situés sur nos communes membres. Le bilan est sans appel : moins de 5% de nos arrêts sont aujourd'hui jugés conformes !

La mise en application concrète de la LHand a fait l'objet de longues discussions avant qu'un consensus puisse être trouvé sur les critères techniques garantissant un accès autonome aux transports publics des personnes handicapées. De plus, la loi prévoit qu'un réaménagement n'est demandé que si le rapport coût/utilité est proportionné. Ce flou déconcertant explique probablement pourquoi si peu d'arrêts ont été assainis à ce jour.

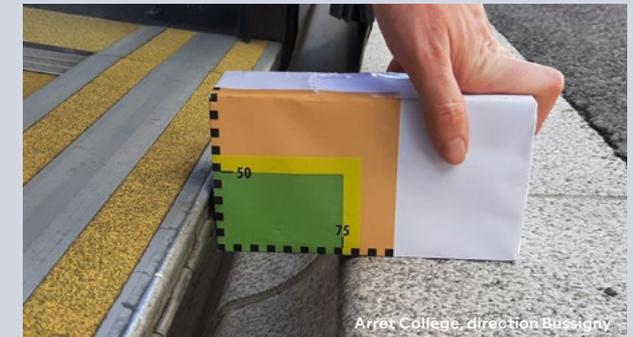
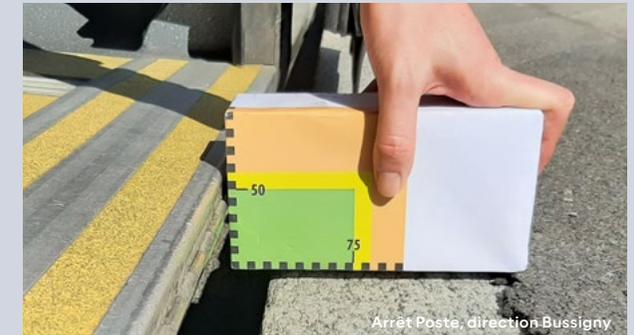
Néanmoins, il n'est pas trop tard pour agir et surtout planifier concrètement les mesures nécessaires, et statuer sur celles qui pourraient être jugées facultatives ou disproportionnées. Afin d'aider les communes à effectuer cet arbitrage politique et planifier leurs investissements, Région Morges a établi et adressé à chaque commune une note de synthèse.

Elle présente l'état des lieux, l'utilité de l'arrêt dans le réseau (fréquentation, desserte d'un pôle, etc.) et propose des actions à envisager sur les arrêts de leur responsabilité.

Ce travail a permis une prise de conscience générale et une appropriation de la problématique par les nouvelles Municipalités entrées en fonction. À titre d'exemple, la Municipalité de Morges proposera un crédit d'investissement à son Conseil communal courant 2022 afin de procéder à des réaménagements d'arrêts identifiés comme urgents.

Tests d'accostage en condition réelle effectués par Région Morges et les MBC

Exemples sur la commune d'Echandens



Nom		Non-conformité	Hiérarchie	Projet connexe
Poste	dir. Bussigny	Non avérée	Classe 2 desserte de pôle	Requalification RC80 (<2025)
	dir. Morges	Avérée		
Centre	dir. Morges	Non avérée	Classe 3 moyenne fréquentation	Réaménagement centre du village
	dir. Bussigny	Non avérée		
Riaz	dir. Morges	Avérée	Classe 3 moyenne fréquentation	Aucun
	dir. Bussigny	Non avérée		
Chocolatière	dir. Bussigny	Non avérée	Classe 1 forte fréquentation	Sécurisation de la traversée piétonne
	dir. Morges	Avérée		




INFRASTRUCTURES

Voie verte d'agglomération et requalifications associées

- St-Prex 2025
- RC1 - Morges-St-Prex 2025
- Morges 2025
- RC1 - Morges-Venoge 2025
- Préverenges 2027
- RC79 - Préverenges - Denges 2027
- Denges 2027

Autres infrastructures majeures

- RC80 - Lonay-Echandens 2026
- Avenue de Plan (Morges) 2025
- Jonction Morges-Ouest 2030
- Jonction Ecublens (nouvelle) 2025
- Liaison de mobilité douce Gracieuse (Morges-Lonay) 2022
- Terminus MBC de Tolochenaz-Plantaz (ligne 701) 2022
- Chemin de Prellionnaz (Morges) 2025
- Place Dufour et contresens bus rue de la Gare (Morges) 2025

- Étude préliminaire
- Avant-Projet
- Étude projet
- Enquête
- Travaux
- 20XX Échéance



MOBILITÉ

Gestion de la mobilité

- Gestion du transit entre Echichens et Lonay 2022
- Est morgien - Réglementation de la circulation sur chemins agricoles 2022
- Nord et Ouest morgien Accessibilité multimodale 2023

Réseau de transports publics urbain

- Mise en place du nouveau réseau 2022
- Stratégie de mise en conformité des arrêts (LHand) 2021
- Prise en compte des bus aux carrefours 2023
- Information voyageurs aux arrêts 2023
- Charte d'aménagement des arrêts 2022
- Suivi des performances du réseau (indicateurs) 2023

Outils de suivi

- Comptages multimodaux 2021 2020
- Suivi de la mise en œuvre PALM Publication des fiches (CJL) 2021
- Compteurs permanents vélos 2021
- Suivi de la mobilité régionale 2023

- Stratégie
- Opérationnel
- Validation
- Mise en œuvre
- Terminé
- 20XX Échéance

Environnement et agriculture

Très dynamique, la région morgienne fait face à une croissance soutenue à la fois sur le plan démographique et économique. En conséquence, le territoire est soumis à une utilisation intensive pour répondre aux besoins de la population en matière d'habitat, d'infrastructures, d'agriculture ou de loisirs, ce qui laisse peu de place aux espaces naturels. Les collectivités publiques, les acteurs privés et les exploitants agricoles doivent donc œuvrer de manière solidaire pour prévoir une place pour la biodiversité dans les espaces dont ils ont la responsabilité.

Région Morges a entrepris plusieurs actions ciblées pour soutenir les communes et les acteurs privés dans les efforts entrepris pour mieux intégrer la nature dans la gestion de leur parcelle.



Entretien différencié des espaces verts communaux

Face aux enjeux globaux de préservation de la biodiversité, les collectivités publiques ont bien entendu un devoir d'exemplarité. Région Morges s'engage donc depuis plusieurs années aux côtés des communes pour la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts.

Caractérisé par le principe « intervenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible », l'entretien différencié des espaces verts favorise les surfaces extensives comme des prairies lorsque le contexte le permet, incite à remplacer les arbres et arbustes horticoles par des essences indigènes et limite drastiquement l'usage de produits phytosanitaires.





Région Morges réalise de nombreuses actions pour soutenir les communes dans ce domaine, comme la mise en place d'un inventaire cartographique des surfaces entretenues ainsi que la mise à disposition d'outils pour réaliser un manuel d'entretien. Elle propose également des panneaux didactiques permettant de valoriser les efforts entrepris en matière d'entretien naturel et de sensibiliser la population.

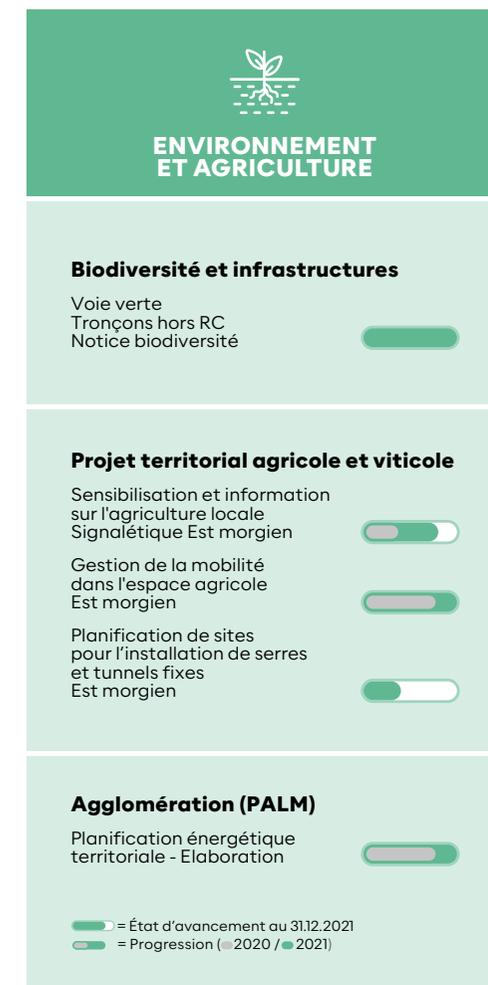
Action Charte des Jardins

Les propriétaires fonciers qui disposent d'espaces verts ou de jardins privés ont également un grand rôle à jouer en matière de préservation de la biodiversité.

En effet, une grande partie du territoire de la région morgienne est dédiée à l'habitat, dont 4 km² rien que pour les maisons individuelles. Si tous les jardins étaient aménagés et entretenus de manière naturelle, ils permettraient probablement de répondre à de nombreux besoins pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères.

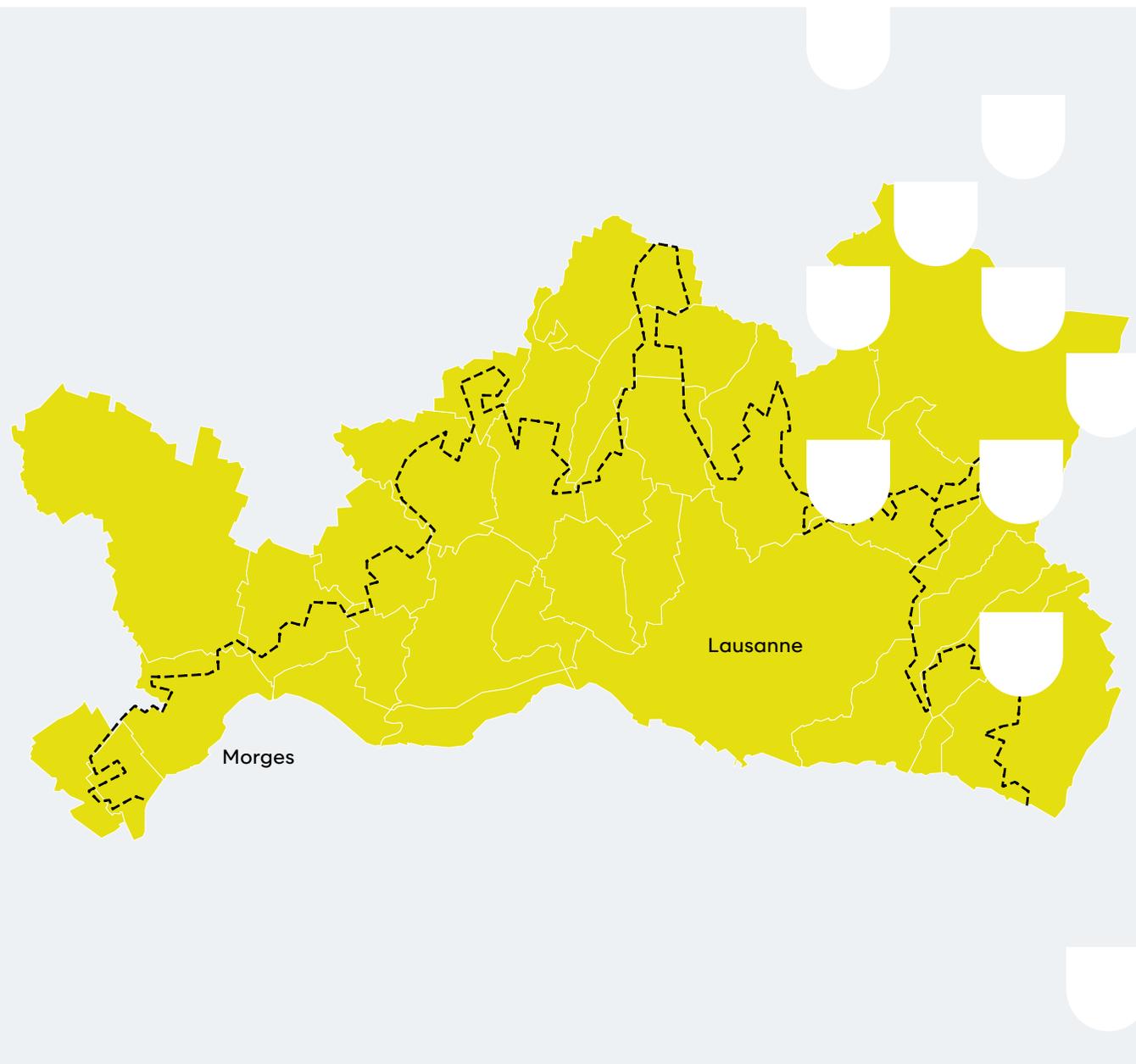
Pour sensibiliser les propriétaires et les inciter à opter pour des aménagements favorables à la biodiversité, Région Morges participe, avec l'aide de l'ensemble des communes, à la promotion de la Charte des Jardins.

Deux newsletters sont rédigées chaque année et proposent aux adhérents des activités « nature » organisées par les communes ou par des associations. De plus, une action de promotion est organisée chaque année. En 2021, tous les nouveaux adhérents se sont, par exemple, vu offrir deux plantes vivaces indigènes ainsi que des explications sur leur intérêt pour la biodiversité.



PALM

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) est un outil d'aménagement du territoire élaboré dans le cadre de la politique fédérale des agglomérations. Il permet aux partenaires institutionnels de se doter d'une vision stratégique et d'une structure de gouvernance pour le développement coordonné de leur territoire. Il permet également à l'agglomération de bénéficier de cofinancements fédéraux pour la réalisation d'infrastructures de transports.



État de la mise en œuvre

Mesure abandonnée et nouvelle mesure

À Saint-Prex, la sécurisation du chemin du Cherrat pour les piétons et les cyclistes (4c.RM.251) a été abandonnée suite au refus du projet par le Conseil communal. La contribution fédérale liée à cette mesure (388'000 CHF) sera réattribuée pour la réalisation de projets similaires dans d'autres communes de l'agglomération.

À Lonay, la première étape du réaménagement du chemin des Vignes en faveur des modes doux (4c.RM.252) a été admise comme mesure de remplacement par les instances du PALM. Sous réserve de l'acceptation du dossier par les offices fédéraux, cette mesure pourra bénéficier d'un cofinancement de 112'500 CHF. Les travaux devraient débuter en 2022.

Mesures engagées et finalisées en 2021

Parmi les mesures dont la mise en œuvre a débuté en 2021, on peut notamment citer l'achat de bornes d'informations voyageurs pour équiper les arrêts de bus du réseau TPM (12.01.02), le réaménagement de la partie nord de la route de la Gare à Tolochenaz (4c.RM.203.02), l'installation d'un abribus à la Grillette (12a.02.RM.11.01) et le réaménagement de la route de la Gare à Echandens (4c.RM.250).

La pose d'un éclairage public solaire sur le chemin du Monteiron à Denges (4c.05.RM.02) a également pu être finalisée en 2021, permettant à la commune de toucher les cofinancements fédéraux et cantonaux.

Bilan financier des mesures de la région morgienne

PALM 2007	COÛTS DES MESURES *	COFINANCEMENTS ESTIMÉS *	COFINANCEMENTS REÇUS **
 Mobilité douce: développement du réseau	5'636'020.- CHF	1'731'244.- CHF	918'569.- CHF
 Mobilité douce: franchissements	6'310'000.- CHF	2'076'172.- CHF	602'294.- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	39'090'154.- CHF	5'082'570.- CHF	- CHF
 Aménagements pour les transports publics	12'954'527.- CHF	4'750'300.- CHF	1'833'400.- CHF
	63'990'701.- CHF	13'640'286.- CHF	3'354'263.- CHF
PALM 2012			
 Mobilité douce: développement du réseau	11'320'000.- CHF	619'600.- CHF	- CHF
 Mobilité douce: vélo-station (gare de Morges)	2'800'000.- CHF	920'000.- CHF	- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	18'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
 Aménagements pour les transports publics	10'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
 Interfaces et espaces publics des gares	5'553'362.- CHF	1'650'000.- CHF	- CHF
	47'673'362.- CHF	3'189'600.- CHF	- CHF
PALM 2016			
 Mobilité douce: développement du réseau	11'604'556.- CHF	3'809'091.- CHF	54'196.- CHF
 Mobilité douce: franchissements	843'277.- CHF	217'500.- CHF	74'959.- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	1'418'116.- CHF	502'700.- CHF	433'126.- CHF
 Aménagements pour les transports publics	2'970'000.- CHF	1'040'000.- CHF	- CHF
 Interfaces et espaces publics des gares	5'750'000.- CHF	2'010'000.- CHF	- CHF
	22'585'949.- CHF	7'579'291.- CHF	562'281.- CHF
Total général	134'250'012.- CHF	24'409'177.- CHF	3'916'544.- CHF

* Hors TVA et renchérissement

** TTC

État d'avancement (code couleur)

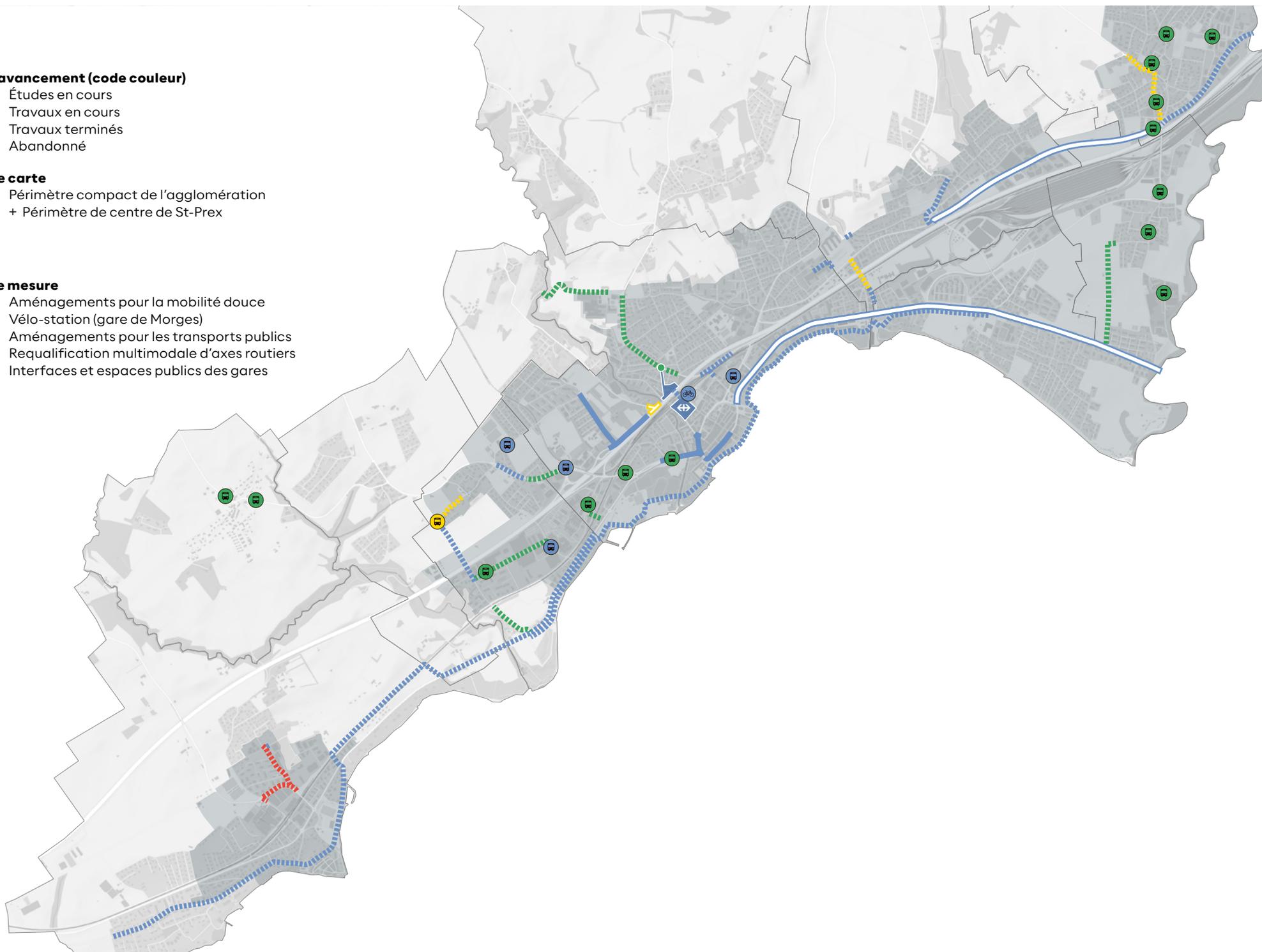
- ▬ Études en cours
- ▬ Travaux en cours
- ▬ Travaux terminés
- ▬ Abandonné

Fond de carte

- ▬ Périmètre compact de l'agglomération
- + Périmètre de centre de St-Prex

Type de mesure

- ▬▬▬▬▬ Aménagements pour la mobilité douce
- Ⓜ Vélo-station (gare de Morges)
- Ⓜ/Ⓜ Aménagements pour les transports publics
- ▬▬▬▬▬ Requalification multimodale d'axes routiers
- Ⓜ Interfaces et espaces publics des gares



Stratégie régionale de gestion des zones d'activités de l'agglomération Lausanne-Morges

La LAT impose aux Cantons la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités en vue d'optimiser l'utilisation du sol dans les zones d'activités économiques, notamment industrielles et artisanales. Le Canton de Vaud a délégué cette mission aux bureaux d'agglomération et aux districts.

Région Morges participe à l'élaboration de la stratégie régionale de l'agglomération Lausanne Morges, représentant 8 communes de son association.



En 2021, un diagnostic économique et territorial a été effectué, faisant état d'une pénurie à venir de surface pour accueillir les activités industrielles et artisanales et d'une tertiarisation de l'économie, avec des départs fréquents des entreprises du secteur secondaire en dehors de l'agglomération pour des raisons de coût et de disponibilité foncière. Face à ce constat, le COPIL PALM a affirmé sa volonté de favoriser une mixité économique et de maintenir la part du secteur secondaire autant que possible.

Plusieurs ateliers avec les 26 communes du PALM, les schémas directeurs et les associations régionales (ARCAM et Lausanne Région) et le Canton de Vaud ont été organisés pour collaborer sur la mise en place d'une stratégie répondant aux demandes légales et aux orientations définies par le COPIL PALM.

Cette stratégie, répondant au besoin d'un usage rationnel du sol dans les zones d'activités et mettant en place les conditions d'accueil ad hoc pour les activités secondaires, est en cours d'élaboration et sera validée par les Municipalités et le Conseil d'État puis communiquée courant 2023.



Rapport de gestion

L'année 2021 était un peu particulière, puisqu'une nouvelle organisation a été mise en place au 1^{er} juillet, en même temps que la nouvelle législature. Les statuts peuvent être consultés sur notre site internet.



Direction

La Direction de Région Morges se situe à Morges, rue Dr Yersin 1.

Les postes du bureau de Région Morges représentent 3.2 EPT. Ils sont occupés par Charlotte Baurin, directrice (90%), Guillaume Raymondon, ingénieur territorial (80%). Jean-Christophe Birchler, ingénieur civil EPFL (70%) et Carine Staub, assistante administrative (80%). Sarah Pavillard est venue compléter l'équipe plusieurs mois pour la mise en place d'un observatoire territorial.



1^{er} semestre 2021

Comité exécutif (CE)

Le comité exécutif s'est réuni 5 fois durant le 1^{er} semestre 2021.

Groupe de pilotage (GROPIL)

Le groupe de pilotage s'est réuni 5 fois durant le 1^{er} semestre 2021.

Groupe technique (GT)

Le groupe technique s'est réuni 5 fois durant le 1^{er} semestre 2021.

2^{ème} semestre 2021

Comité

Le comité s'est réuni 5 fois durant le 2^{ème} semestre 2021. Il est composé d'un Président Jerome De Benedictis, d'une vice-présidente Mélanie Wyss et d'un vice-président Frédéric Geoffroy.

Ses tâches consistent essentiellement à assurer la gestion des affaires courantes et la collaboration avec les entités voisines, notamment dans le cadre de la conduite partenariale du PALM, de représenter l'Association et de préparer les séances de l'Assemblée des Syndics.



Assemblée des Syndics

L'Assemblée des Syndics s'est réunie 3 fois durant le 2^{ème} semestre 2021.

Elle assure la responsabilité du pilotage de l'Association. Elle valide les politiques thématiques, les projets régionaux et leur plan de financement, définit la politique de communication, pilote la veille territoriale, valide le budget et les comptes.

Comités de politique régionale (COPOL)

3 comités de politique régionale ont été créés. Le COPOL Urbanisation est présidé par Andreas Sutter, le COPOL Mobilité est présidé par Mark Wings et le COPOL Environnement est présidé par Guy Delacrétaz.

Durant le 2^{ème} semestre 2021, le COPOL Urbanisation s'est réuni 2 fois, le COPOL Mobilité s'est réuni 1 fois et le COPOL Environnement 2 fois.

Les COPOL définissent les politiques thématiques régionales, pilotent les projets stratégiques régionaux et les plans financiers correspondants, définissent les missions des groupes de travail en lien avec les projets régionaux et soumettent les décisions au Comité et à l'Assemblée des Syndics.

Budget 2021

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement se monte à 593'000 CHF. Il sert à couvrir les frais annuels pour le fonctionnement du bureau technique. Il est financé par les communes au prorata de leur population et le Canton participe à hauteur de 127'514 CHF.

Études

Les chantiers d'études font l'objet d'un budget à part. Celui-ci est financé par les communes, au prorata de leur population. Le Canton participe également financièrement à certaines études. Les études suivantes ont été inscrites au budget 2021:



Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Transports publics: priorisation des bus • Accessibilité multimodale: comptage et plan de restriction aux chemins agricoles • Accessibilité scolaire: amélioration lisibilité des itinéraires • Accessibilité industrielle: impacts sur traversée des bourgs • Comptages multimodaux Lausanne Région/Région Morges 	75'000 CHF
Urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du projet de territoire 	15'000 CHF
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'actions biodiversité • Plan d'actions agriculture • Énergie: soutien aux communes • Indice de qualité des sols, phase 2 	75'000 CHF
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de communication 	30'000 CHF
Veille stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Montage observatoire d'indicateurs 	75'000 CHF
Région Morges	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations stratégiques 	20'000 CHF
PALM	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux études 	4'000 CHF

Total

294'000 CHF

Comptes 2021

Fonctionnement

Les comptes de fonctionnement présentent un excédent de charges de CHF 7'917.45.



Études

	Solde au 31.12.2020	Recettes 2021	Dont part. communes	Dépenses 2021	Solde au 31.12.2021
Mobilité	401'430.78	55'000.00	55'000.00	148'439.71	307'991.07
Urbanisation	134'793.00	17'685.70	15'000.00	32'983.25	119'495.45
Environnement	47'647.82	150'038.70	75'000.00	65'511.10	132'175.42
Communication	19'625.05	30'000.00	30'000.00	26'396.20	23'228.85
Veille territoriale	14'313.45	75'000.00	75'000.00	68'458.69	20'854.76
Missions Région Morges	18'983.40	20'000.00	20'000.00	18'379.00	20'604.40
Comptages	35'687.35	20'000.00	20'000.00	22'453.90	33'233.45
PALM	54'872.20	4'000.00	4'000.00	10'520.90	48'351.30
Total	727'353.05	371'724.40	294'000.00	393'142.75	705'934.70

Région Morges
Rue Dr Yersin 1
1110 Morges

021 546 85 13
info@regionmorges.ch

www.regionmorges.ch



Denges



Echandens



Echichens



Lonay



Lully



Lussy-sur-
Morges



Morges



Préverenges



Saint-Prex



Tolochenaz

